

# De l'injustice sociale dans l'air

Pauvreté des enfants  
et pollution de l'air



## Synthèse du rapport

« De l'injustice sociale dans l'air : pauvreté des enfants et pollution de l'air », Réseau Action Climat et UNICEF France, octobre 2021.

### Rédaction

Séverine Deguen,

Écoles des hautes études en santé publique

Valentin Desfontaines,

Réseau Action Climat France

Jodie Soret, UNICEF France

Mina Stahl, UNICEF France

Wahida Talantikite, Laboratoire Image Ville

Environnement, CNRS

Stéphanie Vandentorren,

Santé Publique France

Pauline Vasseur,

Écoles des hautes études en santé publique

### Remerciements

Marie Christine Delmas (Santé Publique

France), Aïda Ndiaye (UNICEF France),

Maël Tilly (École des hautes études en santé publique).

**E**n France, plus de trois enfants sur quatre respirent un air pollué. Ce chiffre s'explique par une exposition plus importante à la pollution atmosphérique dans les villes, où vivent la plupart des enfants. Le trafic routier y est l'une des principales sources de pollution atmosphérique, il est responsable en moyenne de 63 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de 18 % des émissions de particules fines (PM2.5). Ces pourcentages sont bien plus élevés dans certaines grandes villes telles que Paris (58 % des émissions de PM2.5).

**Cette exposition à la pollution de l'air a des conséquences graves sur la santé des enfants**, et peut entraîner des problèmes respiratoires et immunitaires, mais aussi des pathologies telles que le diabète, l'obésité ou la dépression. La prévalence de l'asthme vie entière chez les enfants a ainsi augmenté de 12 % entre 2005 et 2012. Or, les conséquences de ces pathologies se prolongent au-delà de l'enfance et vont affecter leur santé de façon croissante au cours de leur vie d'adulte. Si les effets de la pollution de l'air sur la santé des plus jeunes sont désormais documentés et connus, la conscience de la vulnérabilité accrue des enfants à la pollution atmosphérique doit encore se renforcer pour donner lieu à des changements majeurs dans les politiques publiques.

Par ailleurs, malgré des constantes biologiques et comportementales, **les enfants ne représentent pas une catégorie homogène et uniforme. Certains facteurs, tels que la pauvreté, sont particulièrement fragilisants et renforcent la vulnérabilité de l'enfant face aux différentes expositions.** En France, près de 21 % des enfants vivent en situation de pauvreté, contre 14,8 % de la population générale. En outre, les populations pauvres habitent davantage dans les villes, où le niveau de pollution est plus élevé.

La pauvreté monétaire a été retenue ici comme principal point de repère, notamment parce qu'il s'agit des données les plus facilement accessibles et interprétables. La notion d'« enfants pauvres » retenue ici pour désigner les enfants vivant en situation de pauvreté, ou dans un ménage pauvre, ne porte aucune connotation négative. Elle ne vise ni à les stigmatiser, ni à les y enfermer. Bien au contraire, **le rapport auquel cette synthèse fait référence, appelle à regarder en face les effets de la pauvreté sur la santé dès le plus jeune âge, et à agir pour mieux protéger les enfants.**

## Les enfants pauvres ne sont pas systématiquement plus exposés à la pollution de l'air extérieur que les enfants de milieux plus favorisés.

En France, comme de façon générale en Europe, les résultats des quelques études épidémiologiques réalisées sont plus nuancées que dans les études américaines. **Entre Lille, Lyon et Paris, les situations contrastées d'expositions des populations reflètent l'histoire de la construction urbaine.** Alors que dans l'agglomération de Lille, les concentrations moyennes de dioxyde d'azote augmentent avec le niveau de défaveur socio-économique, l'inverse est observé à Paris. Dans l'agglomération de Lyon, ce sont les zones habitées par des populations socio-économiquement intermédiaires qui présentent les concentrations moyennes en dioxyde d'azote les plus élevées.

**Toutefois, parce que les populations pauvres peuvent plus difficilement se soustraire à des conditions défavorables faute de ressources suffisantes, elles sont généralement davantage exposées à la dégradation de la qualité des milieux de vie** (qualité de l'air intérieur dégradée et moins bonne isolation des logements, plus forte exposition au bruit...). Plusieurs études ont également suggéré que pendant la grossesse, l'exposition aux polluants atmosphériques était croissante avec le niveau de pauvreté.

**Néanmoins, les enfants pauvres sont généralement plus vulnérables à la pollution de l'air parce qu'ils sont soumis au cours de leur vie à davantage d'expositions néfastes.**

L'état de santé d'un individu est influencé dès sa conception et tout au long de sa vie par un ensemble de facteurs génétiques et environnementaux. De nombreux travaux ont permis d'aboutir à la définition du concept d'**exposome**, c'est-à-dire «**la totalité des expositions auxquelles un individu est soumis de la conception à la mort.**» Il s'agit d'une représentation complexe et dynamique des expositions à laquelle une personne est sujette tout au long de sa vie. Certaines périodes, telles que les mille premiers jours, ont un impact particulièrement important.

Au-delà de l'exposition à la pollution, et comme vu plus haut, **les enfants pauvres sont susceptibles de cumuler d'autres expositions environnementales** (précarité du logement, pollution de l'air intérieur, bruit). La plupart des études ont aussi rapporté une tendance constante selon laquelle **les zones socio-économiquement défavorisées disposaient de moins d'espaces verts, de parcs, d'aires de jeux et de loisirs, ou d'autres ressources susceptibles de contrebalancer des conditions de vie moins favorables.**

Ces multiples expositions ont des conséquences directes sur la vulnérabilité des enfants et peuvent entraîner diverses pathologies. Une étude française a ainsi montré qu'à Paris, bien que l'ensemble des quartiers soient exposés à la pollution atmosphérique, **les habitants les plus pauvres risquent trois fois plus de mourir d'un épisode de pollution que les habitants les plus riches.** Cette plus grande vulnérabilité pouvant aussi s'expliquer en raison d'un moins bon état de santé et d'un moindre accès aux soins.

**Les enfants pauvres sont ainsi victimes d'une double peine: ils sont plus vulnérables à la pollution de l'air en tant qu'enfant et cette vulnérabilité est exacerbée par leur statut socio-économique et celui de leurs parents.**

**Malgré cette vulnérabilité accrue chez les enfants pauvres, peu de politiques publiques prennent véritablement en compte ces désavantages.**

## LA DOUBLE PEINE



Les politiques de lutte contre la pollution de l'air poursuivent avant tout un objectif sanitaire de diminution des concentrations de polluants atmosphériques en réduisant à la source ces émissions. Pour autant, ces politiques sont encore peu documentées, tant en amont qu'en aval de leur mise en œuvre. Elles ont pourtant de multiples impacts qui dépassent le seul champ sanitaire et concernent aussi le champ économique et social. **La distribution des bénéfices sanitaires de ces politiques en fonction de la catégorie socio-économique et de l'âge est par exemple très peu considérée.**

**Ainsi, les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air et de préservation de la santé des enfants doivent, pour être plus justes, mieux tenir compte de la défaveur sociale.**

Face à ce constat, UNICEF France et le Réseau Action Climat proposent plusieurs solutions afin que les politiques de lutte contre la pollution de l'air ne contribuent pas de façon involontaire à creuser les inégalités sociales, en particulier à l'encontre des enfants pauvres. **Les deux organisations appellent au contraire à faire de la lutte contre la pollution de l'air un levier d'action au service de la lutte contre les inégalités sociales.**

# RECOMMANDATIONS RÉSEAU ACTION CLIMAT & UNICEF FRANCE

1

## Renforcer la prise en compte des enjeux sociaux dans l'élaboration des politiques de lutte contre la pollution de l'air :

Systématiser la prise en compte des enjeux sociaux dans les études d'impact ; systématiser les évaluations *ex post* des impacts sociaux ; faciliter l'accès aux données de pollution atmosphérique ; etc.

2

## Appliquer les exigences de justice sociale aux mesures de réduction du trafic routier :

S'assurer que les bénéfices sanitaires des zones à faibles émissions (ZFE) profitent à tous ; faire bénéficier en priorité les écoles les plus exposées et les enfants les plus vulnérables des aménagements tels que les rues scolaires ; etc.

3

## Accompagner socialement les changements de mobilité :

Initier un nouveau programme d'investissement dans l'offre de transport en commun ; augmenter le fonds vélo à hauteur de 500 millions d'euros par an pour accompagner le développement du vélo sur tous les territoires ; renforcer l'accompagnement et le conseil en mobilité ; renforcer la prime à la conversion pour les ménages les plus modestes ; etc.

4

## Mieux protéger la santé des plus jeunes en renforçant les exigences applicables aux établissements recevant des enfants :

S'assurer que les nouvelles constructions des bâtiments recevant des enfants soient à distance des sources d'émission de polluants atmosphériques ; sécuriser les trajets domicile-école en encourageant le développement de plans de déplacements vers les établissements scolaires (PDES) ; etc.

5

## Améliorer la prise en compte des enfants dans l'élaboration des politiques de santé environnementale :

S'appuyer sur le concept d'exposome et des 1000 premiers jours comme fenêtre de grande vulnérabilité ; renforcer le rôle et le budget des services de Protection maternelle et infantile (PMI) pour améliorer le suivi de la femme enceinte et de l'enfant.